

Avis public



PROMULGATION RÈGLEMENT RCA24 17402

AVIS est par les présentes donné que le règlement ci-après décrit a été adopté par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance ordinaire du 2 juillet 2024 et entre en vigueur:

RCA24 17402 :

Règlement modifiant le *Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (c. O-0.1) afin de procéder à l'ajout d'exigences relatives aux permis d'occupation temporaire du domaine public.

Le présent avis ainsi que le règlement sont disponibles sur le site Internet de l'arrondissement dont l'adresse est : montreal.ca/cote-des-neiges-notre-dame-de-grace, en cliquant sur « Avis publics ».

FAIT à Montréal, ce 3 juillet 2024.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate

RCA24 17402 **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC À L'ÉGARD DE L'ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES–NOTRE-DAME-DE-GRÂCE (C. O-0.1) AFIN DE PROCÉDER À L'AJOUT D'EXIGENCES RELATIVES AUX PERMIS D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC.**

À sa séance du 2 juillet 2024, le conseil de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce décrète :

1. Les articles 34 et 35 du *Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (R.R.V.M., c. O-0.1) sont remplacés par les suivants :

« **34.** Selon l'envergure et la localisation de l'occupation, le requérant doit, si l'autorité compétente l'exige, fournir un plan de maintien de la circulation.

35. Au terme de la période d'occupation autorisée, le titulaire du permis doit libérer entièrement le domaine public et en retirer l'ensemble des dispositifs conséquents à l'occupation.

Lorsque le titulaire prévoit cesser d'occuper le domaine public avant l'arrivée du terme, il peut lui-même mettre fin à son permis (à l'aide de la plateforme Agir) ou aviser, par écrit, l'autorité compétente au plus tard avant 15 heures la journée où il met fin à l'occupation.

À défaut de quoi, il devra payer le tarif d'occupation exigible pour la période indiquée au permis. En cas d'annulation du permis avant le début de l'occupation, le titulaire doit mettre fin lui-même (à l'aide de la plateforme Agir) à son permis ou aviser, par écrit, l'autorité compétente au plus tard avant 15 heures la veille de la première journée où l'occupation est prévue.

35.1. Le titulaire d'un permis d'occupation temporaire du domaine publique pour un chantier doit respecter les exigences suivantes :

- 1° le domaine public ne peut pas être occupé plus de 24 heures avant le début réel des travaux ;
- 2° les travaux ne peuvent pas être interrompus pour une durée de 5 jours ou plus, sans justification raisonnable ;
- 3° seules les balises tubulaires T-RV-10 peuvent être utilisées pour canaliser la circulation, sauf si une analyse documentée démontre qu'en raison notamment, de l'environnement, du débit de la circulation, de la visibilité et de l'achalandage des piétons ou des cyclistes, les balises de type T-RV-7 sont plus appropriées à cette fin ;
- 4° la signalisation temporaire doit être retirée au plus tard 24 heures après la fin des travaux.

En cas de non-respect de l'exigence, l'autorité compétente peut émettre un avis d'interruption des travaux pour inactivité. Après l'émission d'un

deuxième avis, l'autorité compétente peut suspendre le permis et démobiliser le domaine public aux frais du titulaire du permis d'occupation du domaine public.

35.2. Pour une occupation temporaire de 90 jours ou plus dans le cas d'une occupation, le titulaire du permis doit respecter les normes d'habillage de chantier prévues au Guide en annexe 1 du présent règlement. Le chantier occupant le domaine public doit être délimité par une structure d'habillage conforme aux exigences du guide. Cette structure doit être installée dans un délai de 72 heures à partir de la première mobilisation du chantier et dans un délai de 72 heures du début de chaque nouvelle phase de construction. Les informations suivantes doivent minimalement être affichées sur la structure d'habillage :

- 1° la nature des travaux;
- 2° la date de fin des travaux;
- 3° le nom de l'entrepreneur ou du promoteur des travaux, et si différent, le nom du donneur d'ouvrage;
- 4° le numéro de téléphone ou le courriel des personnes prévus au paragraphe 3°.

35.3. Le coût de la réparation effectuée par l'autorité compétente du domaine public endommagé à la suite d'une occupation, de la remise en place du mobilier urbain retiré ou déplacé temporairement, de la réparation ou du remplacement du mobilier urbain endommagé ou perdu est à la charge de la personne titulaire du permis.

35.4. Sur demande de l'autorité compétente, le titulaire du permis ou une personne en autorité sur les lieux doit lui présenter immédiatement un exemplaire de l'ensemble des documents inhérent à l'occupation du domaine public.

35.5. Lorsque l'occupation est autorisée sur ou en bordure du trottoir, le titulaire d'un permis d'occupation temporaire doit, à moins d'indication contraire, maintenir, en tout temps :

- 1° un corridor piéton dégagé, linéaire et continu minimal de 1,5 m de largeur;
- 2° un éclairage adéquat, notamment, mais sans s'y limiter, lorsqu'un trottoir ou un passage est recouvert par une structure.

35.6. Lorsque l'occupation empêche la circulation des véhicules routiers, le titulaire du permis doit, à moins d'indication contraire, prendre à sa charge les matières résiduelles domestiques qui ne peuvent être ramassées normalement en façade de bâtiment. Pour ce faire, il doit déplacer les matières résiduelles domestiques à l'intersection la plus proche de l'occupation, sans entraver les voies publiques, pistes cyclable et trottoirs, le tout en respect de la réglementation applicable. Aucune matière résiduelle domestique ne peut être ramassée directement dans une aire de chantier.

35.7. Pendant l'occupation, le titulaire du permis doit, à ses frais, déneiger la voie publique.

35.8. Il est interdit de stationner des véhicules automobiles privés dans l'espace faisant l'objet d'un permis d'occupation du domaine public. L'autorité compétente pourra émettre des constats d'infraction.

35.9. Le titulaire d'un permis d'occupation du domaine public doit, dans le cas d'une occupation qui nécessite l'aménagement d'un détour pour les piétons, aménager le détour afin d'en assurer l'accessibilité

universelle. Notamment, le détour doit pouvoir être emprunté de manière sécuritaire par toute personne ayant des limitations fonctionnelles, y compris celle utilisant un moyen pour pallier son handicap tel une chaise roulante ou un fauteuil électrique. »

ANNEXE 1

Guide

GDD 1243861001

**ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES-
NOTRE-DAME-DE-GRÂCE LORS DE SA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE
2 JUILLET 2024.**

La mairesse d'arrondissement,
Gracia Kasoki Katahwa

La secrétaire d'arrondissement,
Geneviève Reeves, avocate

Copie certifiée conforme

Geneviève REEVES, avocate
Secrétaire d'arrondissement

ANNEXE 1



Guide et normes d'habillage des chantiers privés occupant le domaine public

1. Mise en contexte

La Ville de Montréal met en place une obligation d'habillage de chantier pour les projets privés, occupant le domaine public pour 90 jours consécutifs et plus. Cet habillage de chantier a pour objectif de répondre aux principaux irritants des chantiers urbains exprimés par la population et de maintenir un environnement de qualité pendant toute la durée des travaux.

Cette exigence a pour avantages de :

- Permettre la diffusion d'information importante sur le chantier;
- Informer la population au sujet des aménagements futurs;
- Diminuer les nuisances associées aux différents travaux et entraves.

Les entreprises disposants d'une signature visuelle pour l'habillage de chantier peuvent l'utiliser. Toutefois, des informations importantes devront y figurer obligatoirement :

- Nature des travaux (ex. construction d'un édifice ou réfection d'une devanture)
- Date des travaux (la date de fin des travaux doit obligatoirement y figurer)
- Nom du donneur d'ouvrage (celui qui engage l'entreprise pour réaliser les travaux)
- Nom de l'entrepreneur
- Numéro de téléphone ou adresse courriel (pour recevoir les demandes d'information et les plaintes)

Pour les entreprises ne disposant pas de signature visuelle propre, des gabarits de panneaux leur sont offerts dans cette boîte à outils.

2. Boîte à outils

La Boîte à outils propose un habillage pour les chantiers privés. Elle est divisée en deux volets, soit : INFORMER et DÉLIMITER. Ces volets se déclinent en plusieurs formats et visuels selon les besoins. Des gabarits de panneaux et de bannières sont offerts afin de permettre à toutes les entreprises d'afficher les informations importantes sur leurs chantiers.

L'habillage proposé est modifiable et malléable. La couleur de fond peut être changée afin de refléter la signature graphique de l'entreprise ou du donneur d'ouvrage. Les formes géométriques peuvent aussi être modifiées. Il est toutefois important de conserver l'espace réservé pour le texte ainsi que la grosseur des lettres afin d'assurer une bonne lisibilité.

Des PDF modifiables sont offerts en annexe de cette Boîte à outils – chantiers privés.

Important : les couleurs rouge, jaune et orange sont interdites dans l'habillage.

3. Volet « INFORMER » - panneaux d'information

Le volet **INFORMER** a pour objectifs de transmettre de l'information aux usagers concernant la nature des travaux qui seront réalisés ainsi que de l'information quant au futur projet d'aménagement. Il se traduit sous la forme de panneaux de plastique (Coroplast). **Toutes les informations incluses dans les gabarits doivent obligatoirement être complétées.**

Le tableau ci-dessous liste les formats pouvant être utilisés pour le volet Informer.

| Description des outils – Volet INFORMER | Dimensions | Épaisseur de Coroplast |
|---|---------------------------|------------------------|
| Panneau – Format grand | 2438 mm (L) X 1219 mm (H) | 6 mm ou 10 mm |
| Panneau Pictogramme utilitaire ou rendu du projet – Format moyen | 610 mm (L) X 1219 mm (H) | 6 mm ou 10 mm |
| Panneau Pictogramme utilitaire ou rendu du projet – Format espace restreint | 06 mm (L) X 1016 mm (H) | 6 mm ou 10 mm |

Le 10 mm est à privilégier pour une plus grande durabilité et pour un chantier de plus longue durée. Le 6 mm peut être utilisé pour un chantier de courte durée, lorsqu'un renouvellement de contenu fréquent est envisagé ou lorsqu'une problématique de vandalisme est à prévoir.

4. Volet « DÉLIMITER » - bannières souples d'habillage

Le volet **DÉLIMITER** a pour objectifs de rendre les lieux plus attractifs, d'assurer un cheminement plus clair et accessible pour les piétons, de réduire les nuisances associées à la poussière et de cacher certains éléments d'entreposage. Il se traduit sous la forme de bannières de toile souples installées sur clôtures. **Toutes les informations incluses dans les gabarits doivent obligatoirement être complétées.**

Le tableau ci-dessous liste les formats pouvant être utilisés pour le volet Délimiter.

| Description des outils – Volet DÉLIMITER | Dimensions | Matériaux et assemblage |
|--|---------------------------|---|
| Bannière souple pour clôture autoportante - pleine hauteur | 2200 mm (L) X 1580 mm (H) | Filet de polyester et PVC semi-opaque, 8 oz, 30/70 (30% de la surface perforée et 70% imprimé). |
| Bannière souple pour clôture autoportante - hauteur partielle | 2200 mm (L) X 1080 mm (H) | |
| Bannière souple pour clôture montée sur glissière de sécurité en béton | 1830 mm (L) X 1080 mm (H) | Ourlets cousus avec filet de renforcement sur les 4 cotés. |
| Bannière souple pour clôture montée sur glissière en acier - pleine hauteur | 2900 mm (L) X 1500 mm (H) | |
| Bannière souple pour clôture montée sur glissière en acier - hauteur partielle | 2900 mm (L) X 1000 mm (H) | |

Important : L'Entrepreneur doit utiliser des bannières de dimensions similaires pour l'ensemble du chantier afin d'assurer l'uniformité des outils d'aménagement de chantier.

5. Qualité et quantité

Les matériaux, les matériels et les pièces utilisés pour la fabrication des panneaux et des bannières doivent être neufs ou en excellente condition et de la meilleure qualité pour les fins auxquelles ils sont destinés.

Les chantiers doivent être entourés d'un habillage, au minimum dans la portion occupant le domaine public.

6. Mobilisation au chantier

L'Entrepreneur est responsable de la fabrication et de la gestion des outils d'aménagement. Il doit assurer la mobilisation, le déplacement autant de fois que requis, la démobilitation, l'entreposage des outils et la fourniture de toute quincaillerie requise dans les différentes phases de travaux.

De façon non limitative, l'Entrepreneur doit fournir tous les matériaux, la quincaillerie, l'équipement, l'outillage, la main-d'œuvre, le transport, la coordination et l'entretien nécessaires pour l'exécution complète des outils d'aménagement.

Les bannières doivent avoir été installées au plus tard soixante-douze (72) heures après la première mobilisation ou chaque changement de phase.

Tout élément, au moment de l'assemblage au chantier, présentant une déformation permanente ou une déchirure doit être retiré et remplacé. L'Entrepreneur doit s'assurer de la qualité de l'exécution des aménagements. Il doit assurer l'alignement, l'entretien et la mise à jour de tous les outils.

Les bannières doivent être installées de façon à ne pas constituer d'obstacle à la fluidité des déplacements. Elles ne doivent pas non plus cacher les piétons à l'approche des intersections.

Les bannières doivent être installées de façon à être complètement tendues sans présence de pli. Elles doivent être attachées à l'aide d'éléments de fixation en plastique à chaque œillet. Les éléments de fixation doivent être installés de façon sécuritaire afin d'éviter tous risques de blessure pour les personnes circulant à proximité.

7. Entretien

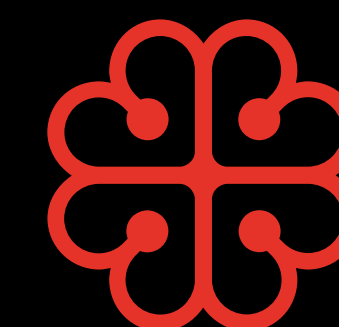
L'Entrepreneur est responsable de maintenir les outils en bon état de fonctionnement et de qualité esthétique pour toute la durée des travaux. L'Entrepreneur doit procéder au nettoyage des éléments détériorés ou encore prévoir leur remplacement en cas de bris ou de vandalisme. L'Entrepreneur est également responsable de remplacer tout élément de fixation qui aurait subi un bris.

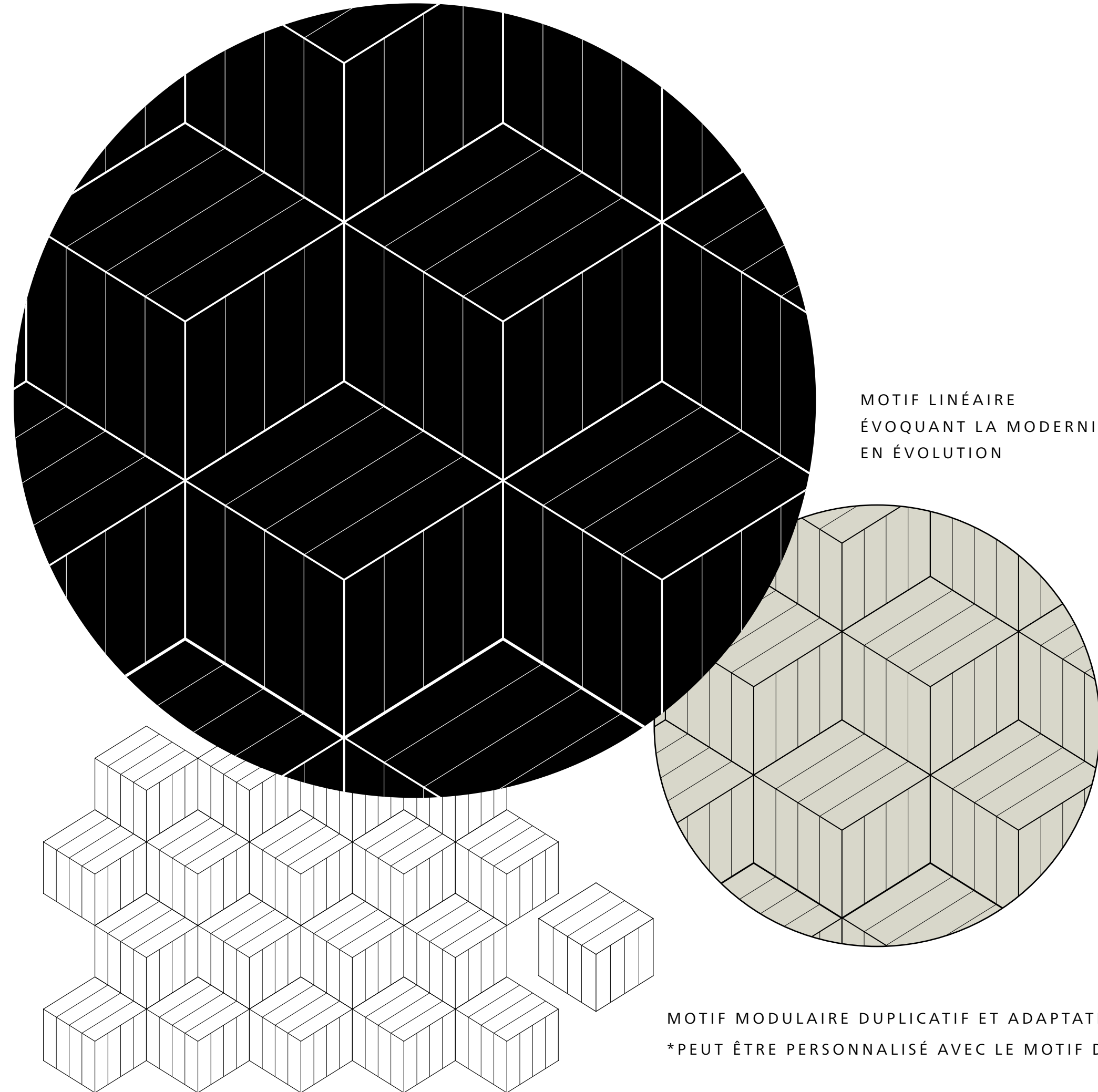
Montréal 

Montréal.ca

Boîte à outils

Chantiers privés





MOTIF LINÉAIRE
ÉVOQUANT LA MODERNITÉ
EN ÉVOLUTION

MOTIF MODULAIRE DUPLICATIF ET ADAPTATIF
*PEUT ÊTRE PERSONNALISÉ AVEC LE MOTIF DE L'ENTREPRISE



INSPIRATIONS :
PLAN DE CONSTRUCTION EN LIGNE FINE
BLOCS DE CONSTRUCTION
CONSTRUCTION ET STRUCTURE

POLICE



Léger

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ

abcdefghijklmnopqrstuvwxyz

Gras

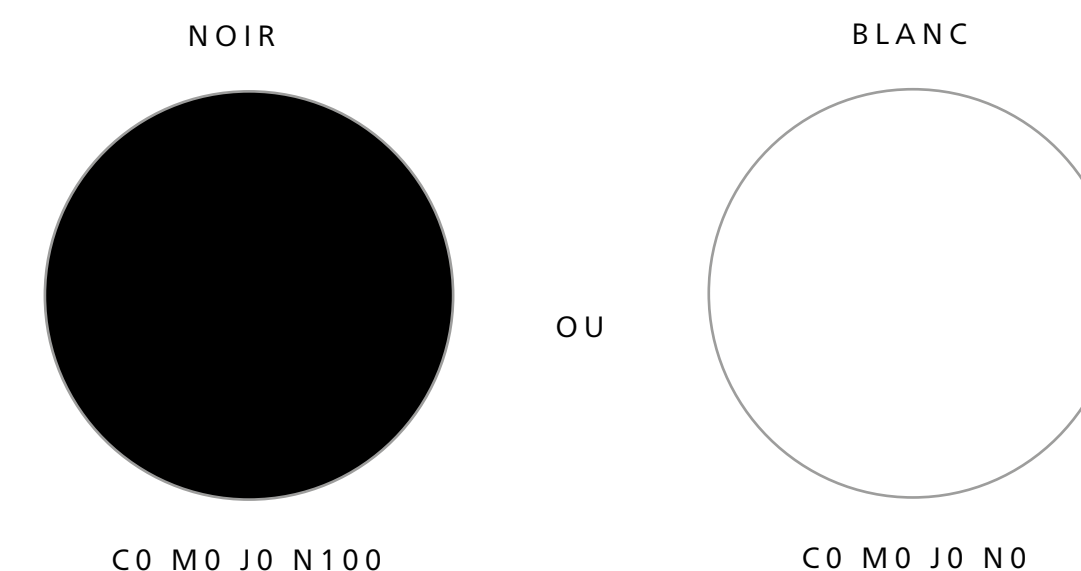
ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ

abcdefghijklmnopqrstuvwxyz

- DESIGNER : ŁUKASZ DZIEDZIC
- ASPECT MODERNE POUR DU TEXTE DE PETITE TAILLE, TOUT EN PRÉSENTANT UNE PERSONNALITÉ SPÉCIFIQUE LORSQU'ELLE EST AFFICHÉE EN GROS TITRES.
- ACCESSIBLE SUR GOOGLE FONT

*PEUT ÊTRE PERSONNALISÉE AVEC LA POLICE DE L'ENTREPRISE

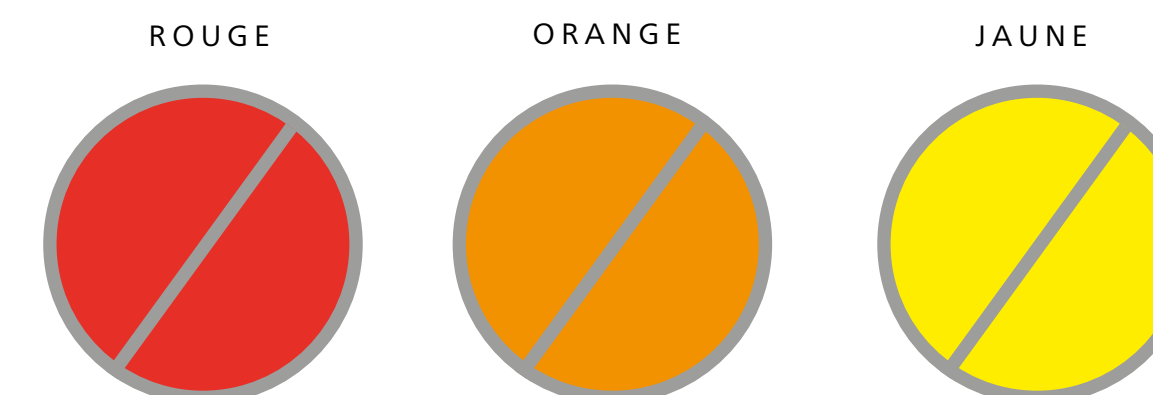
PALETTE DE TEXTE ET MOTIF



COULEUR DE FOND DE PANNEAUX

L'ENSEMBLE DES PANNEAUX DOIVENT ÊTRE DE LA MÊME COULEUR
*PEUT ÊTRE D'UNE COULEUR DE LA PALETTE DE L'ENTREPRISE

À NE PAS UTILISER CES COULEURS COMME FOND DE PANNEAUX :



Nature des travaux

Date de fin des travaux

Donneur d'ouvrage

Entrepreneur ou promoteur

Numéro de téléphone ou courriel

Panneaux

PANNEAU
96X48

Projet Horas

Nature des travaux : construction de duplex

Date de fin des travaux : 10 septembre 2025

Donneur d'ouvrage : Habitations Horas

Entrepreneur : Construction Robitaille

Numéro de téléphone : 514-679-1234

Le projet Horas en construction à Montréal est
situé dans un quartier dynamique de la ville offrant
un mélange unique de commodités urbaines.

www.constructionrobitaille

CR
Construction
Robitaille

**PROJET
HORAS**



Projet Horas

Nature des travaux : construction de duplex
Date de fin des travaux : 10 septembre 2025
Donneur d'ouvrage : Habitations Horas
Entrepreneur : Construction Robitaille
Numéro de téléphone : 514-679-1234

Le projet Horas en construction à Montréal est
situé dans un quartier dynamique de la ville offrant
un mélange unique de commodités urbaines.

[www.constructionrobitaille](http://www.constructionrobitaille.com)

CR
Construction
Robitaille

**PROJET
HORAS**



Projet Horas

Nature des travaux : construction de duplex
Date de fin des travaux : 10 septembre 2025
Donneur d'ouvrage : Habitations Horas
Entrepreneur : Construction Robitaille
Numéro de téléphone : 514-679-1234

Le projet Horas en construction à Montréal est
situé dans un quartier dynamique de la ville offrant
un mélange unique de commodités urbaines.

[www.constructionrobitaille](http://www.constructionrobitaille.com)

CR
Construction
Robitaille

**PROJET
HORAS**

PANNEAUX 24X48

FOND NOIR - TEXTE ET MOTIF BLANC
TEXTE ET LOGOS

Projet Horas

Nature des travaux : construction de duplex
Date de fin des travaux : 10 septembre 2025
Donneur de l'ouvrage : Habitations Horas
Entrepreneur : Construction Robitaille
Numéro de téléphone : 514-679-1234

www.constructionrobitaille

 **PROJET HORAS**



AVEC RENDU



Projet Horas

Nature des travaux : construction de duplex
Date de fin des travaux : 10 septembre 2025
Donneur de l'ouvrage : Habitations Horas
Entrepreneur : Construction Robitaille
Numéro de téléphone : 514-679-1234

www.constructionrobitaille

 **PROJET HORAS**



FOND GRIS - TEXTE ET MOTIF NOIR
TEXTE ET LOGOS

Projet Horas

Nature des travaux : construction de duplex
Date de fin des travaux : 10 septembre 2025
Donneur de l'ouvrage : Habitations Horas
Entrepreneur : Construction Robitaille
Numéro de téléphone : 514-679-1234

www.constructionrobitaille

 **PROJET HORAS**



AVEC RENDU



Projet Horas

Nature des travaux : construction de duplex
Date de fin des travaux : 10 septembre 2025
Donneur de l'ouvrage : Habitations Horas
Entrepreneur : Construction Robitaille
Numéro de téléphone : 514-679-1234

www.constructionrobitaille

 **PROJET HORAS**



FOND NOIR - TEXTE ET MOTIF BLANC
TEXTE ET LOGOS

Projet Horas

Nature des travaux : construction de duplex
Date de fin des travaux : 10 septembre 2025
Donneur de l'ouvrage : Habitations Horas
Entrepreneur : Construction Robitaille
Numéro de téléphone : 514-679-1234

www.constructionrobitaille.com





FOND GRIS - TEXTE ET MOTIF NOIR
TEXTE ET LOGOS

Projet Horas

Nature des travaux : construction de duplex
Date de fin des travaux : 10 septembre 2025
Donneur de l'ouvrage : Habitations Horas
Entrepreneur : Construction Robitaille
Numéro de téléphone : 514-679-1234

www.constructionrobitaille.com





PANNEAU 96X48



Projet Horas

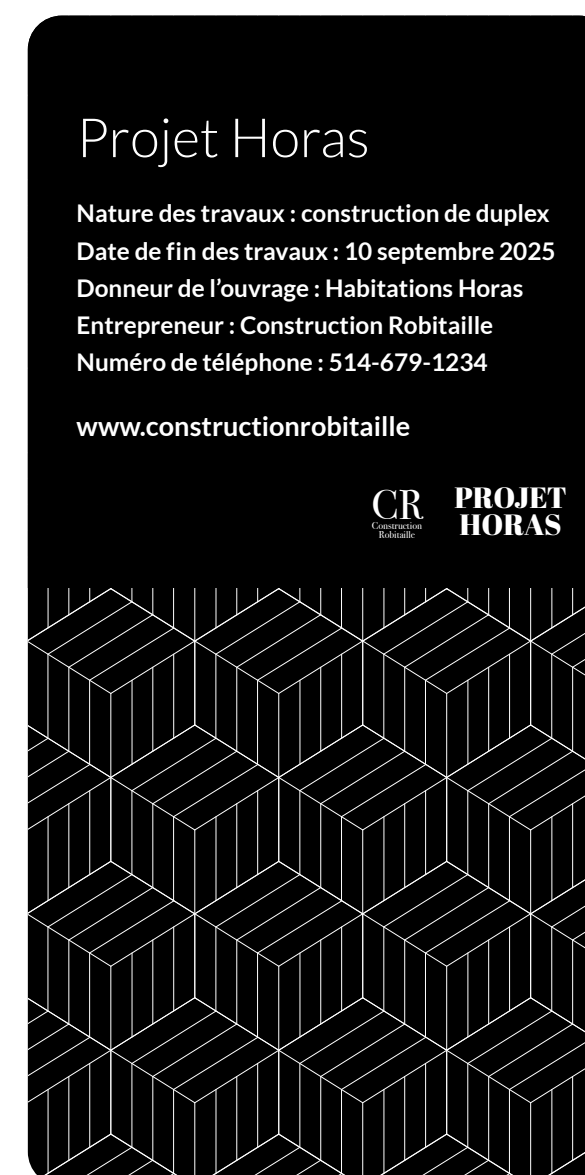
Nature des travaux : construction de duplex
Date de fin des travaux : 10 septembre 2025
Donneur d'ouvrage : Habitations Horas
Entrepreneur : Construction Robitaille
Numéro de téléphone : 514-679-1234

Le projet Horas en construction à Montréal est situé dans un quartier dynamique de la ville offrant un mélange unique de commodités urbaines.

www.constructionrobitaille.com

CR **PROJET HORAS**
Construction Robitaille

PANNEAUX 24X48



Projet Horas

Nature des travaux : construction de duplex
Date de fin des travaux : 10 septembre 2025
Donneur de l'ouvrage : Habitations Horas
Entrepreneur : Construction Robitaille
Numéro de téléphone : 514-679-1234

www.constructionrobitaille.com

CR **PROJET HORAS**
Construction Robitaille



Projet Horas



Nature des travaux : construction de duplex
Date de fin des travaux : 10 septembre 2025
Donneur de l'ouvrage : Habitations Horas
Entrepreneur : Construction Robitaille
Numéro de téléphone : 514-679-1234

www.constructionrobitaille.com

CR **PROJET HORAS**
Construction Robitaille

PANNEAU 16X40



Projet Horas

Nature des travaux : construction de duplex
Date de fin des travaux : 10 septembre 2025
Donneur de l'ouvrage : Habitations Horas
Entrepreneur : Construction Robitaille
Numéro de téléphone : 514-679-1234

www.constructionrobitaille.com

CR **PROJET HORAS**
Construction Robitaille

PANNEAU 96X48



Projet Horas

Nature des travaux : construction de duplex
Date de fin des travaux : 10 septembre 2025
Donneur d'ouvrage : Habitations Horas
Entrepreneur : Construction Robitaille
Numéro de téléphone : 514-679-1234

Le projet Horas en construction à Montréal est situé dans un quartier dynamique de la ville offrant un mélange unique de commodités urbaines.

www.constructionrobitaille.com



PANNEAUX 24X48



Projet Horas

Nature des travaux : construction de duplex
Date de fin des travaux : 10 septembre 2025
Donneur de l'ouvrage : Habitations Horas
Entrepreneur : Construction Robitaille
Numéro de téléphone : 514-679-1234

www.constructionrobitaille.com



Projet Horas

Nature des travaux : construction de duplex
Date de fin des travaux : 10 septembre 2025
Donneur de l'ouvrage : Habitations Horas
Entrepreneur : Construction Robitaille
Numéro de téléphone : 514-679-1234

www.constructionrobitaille.com



PANNEAU 16X40



Projet Horas

Nature des travaux : construction de duplex
Date de fin des travaux : 10 septembre 2025
Donneur de l'ouvrage : Habitations Horas
Entrepreneur : Construction Robitaille
Numéro de téléphone : 514-679-1234

www.constructionrobitaille.com



PANNEAU 96X48



Projet Horas

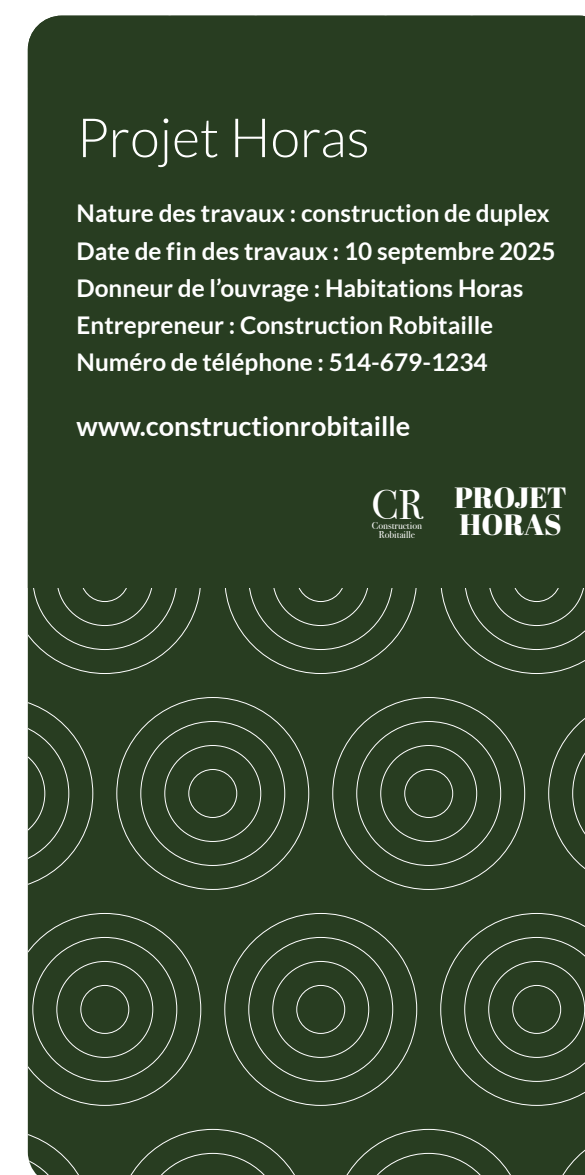
Nature des travaux : construction de duplex
Date de fin des travaux : 10 septembre 2025
Donneur d'ouvrage : Habitations Horas
Entrepreneur : Construction Robitaille
Numéro de téléphone : 514-679-1234

Le projet Horas en construction à Montréal est situé dans un quartier dynamique de la ville offrant un mélange unique de commodités urbaines.

www.constructionrobitaille.com





PANNEAUX 24X48



Projet Horas

Nature des travaux : construction de duplex
Date de fin des travaux : 10 septembre 2025
Donneur de l'ouvrage : Habitations Horas
Entrepreneur : Construction Robitaille
Numéro de téléphone : 514-679-1234

www.constructionrobitaille.com



Projet Horas

Nature des travaux : construction de duplex
Date de fin des travaux : 10 septembre 2025
Donneur de l'ouvrage : Habitations Horas
Entrepreneur : Construction Robitaille
Numéro de téléphone : 514-679-1234

www.constructionrobitaille.com



PANNEAU 16X40



Projet Horas

Nature des travaux : construction de duplex
Date de fin des travaux : 10 septembre 2025
Donneur de l'ouvrage : Habitations Horas
Entrepreneur : Construction Robitaille
Numéro de téléphone : 514-679-1234

www.constructionrobitaille.com



Bannières

BANNIÈRES
2200MMX1580MM



Le projet Horas au coeur du quartier

Le projet Horas en construction à Montréal est situé dans un quartier dynamique de la ville, offrant un mélange unique de commodités urbaines et de tranquillité.

Nature des travaux : construction de duplex
Date de fin des travaux : 10 septembre 2025
Donneur d'ouvrage : Habitations Horas
Entrepreneur : Construction Robitaille
Numéro de téléphone : 514-679-1234

www.constructionrobitaille.com

CR PROJET CR PROJET
HOBORAS HOBORAS



BANNIÈRES 2200MMX1580MM

FOND NOIR - TEXTE ET MOTIF BLANC
TEXTE ET LOGOS

Le projet Horas au coeur du quartier

Le projet Horas en construction à Montréal est situé dans un quartier dynamique de la ville, offrant un mélange unique de commodités urbaines et de tranquillité.

Nature des travaux : construction de duplex
Date de fin des travaux : 10 septembre 2025
Donneur d'ouvrage : Habitations Horas
Entrepreneur : Construction Robitaille
Numéro de téléphone : 514-679-1234

www.constructionrobitaille.com



**PROJET
HORAS**



**PROJET
HORAS**

FOND GRIS - TEXTE ET MOTIF NOIR
TEXTE ET LOGOS

Le projet Horas au coeur du quartier

Le projet Horas en construction à Montréal est situé dans un quartier dynamique de la ville, offrant un mélange unique de commodités urbaines et de tranquillité.

Nature des travaux : construction de duplex
Date de fin des travaux : 10 septembre 2025
Donneur d'ouvrage : Habitations Horas
Entrepreneur : Construction Robitaille
Numéro de téléphone : 514-679-1234

www.constructionrobitaille.com



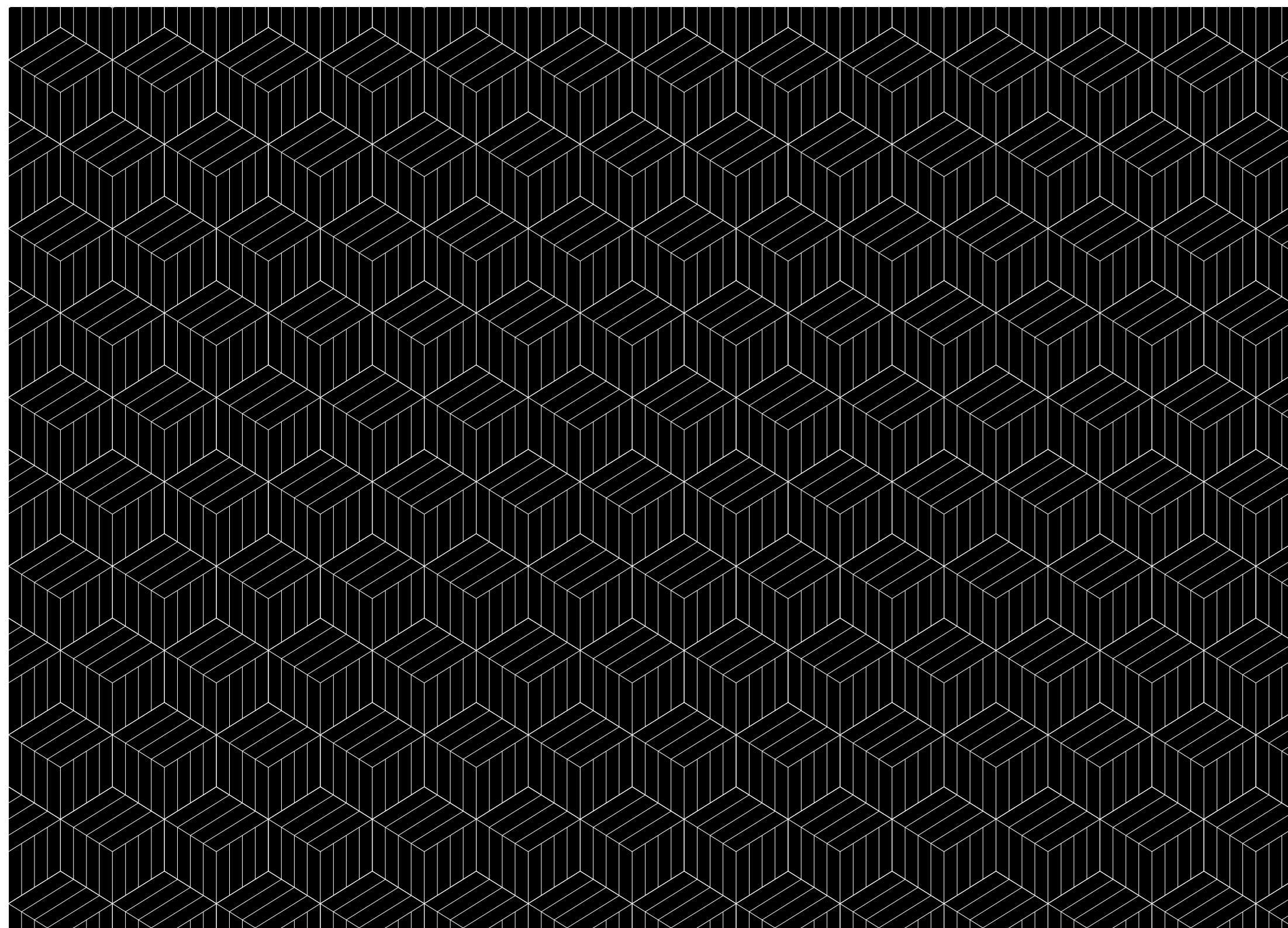
**PROJET
HORAS**



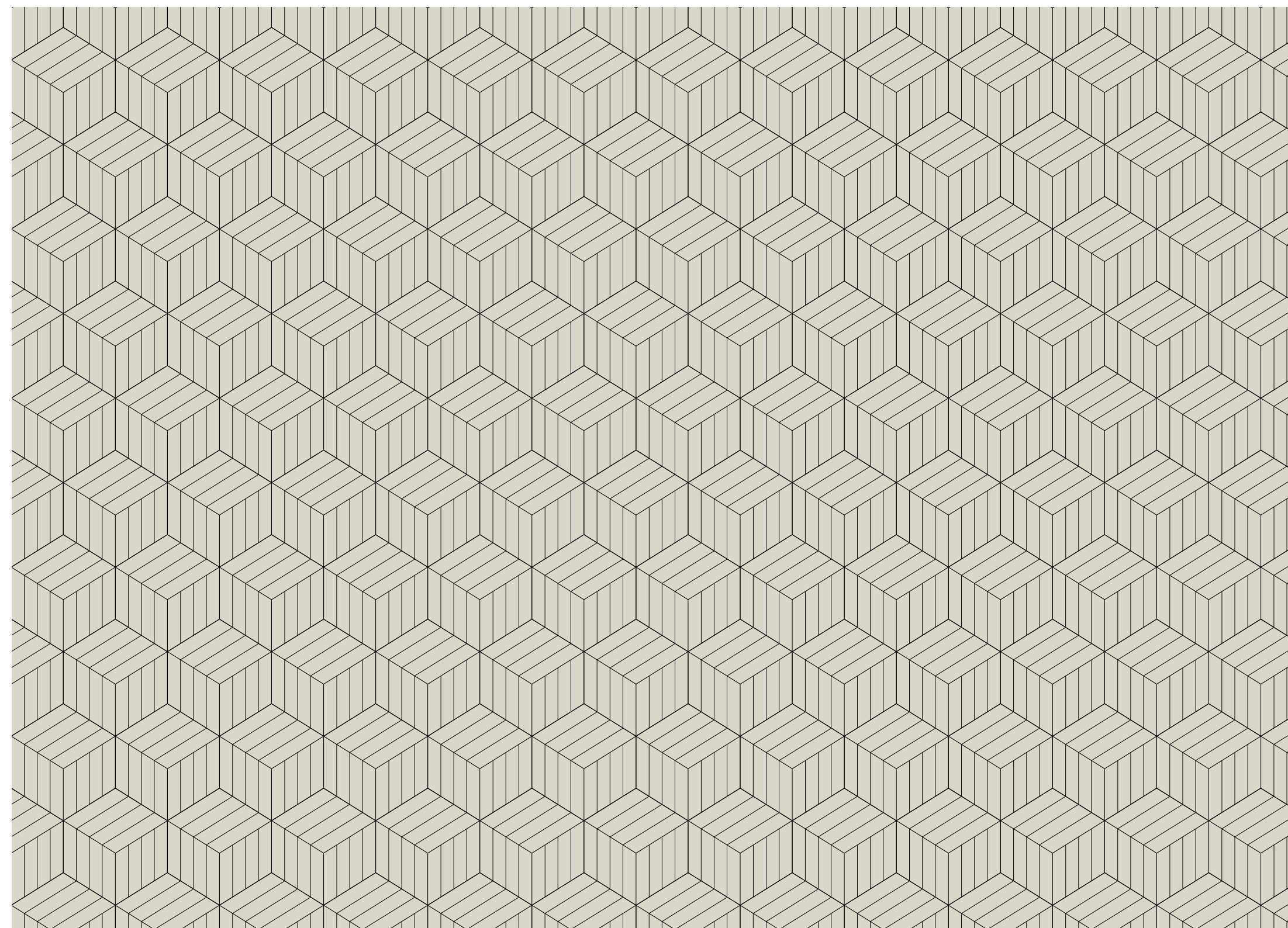
**PROJET
HORAS**

BANNIÈRES 2200MMX1580MM

FOND NOIR
MOTIF BLANC



FOND GRIS
MOTIF NOIR



BANNIÈRE 2200MMX1580MM

RENDU





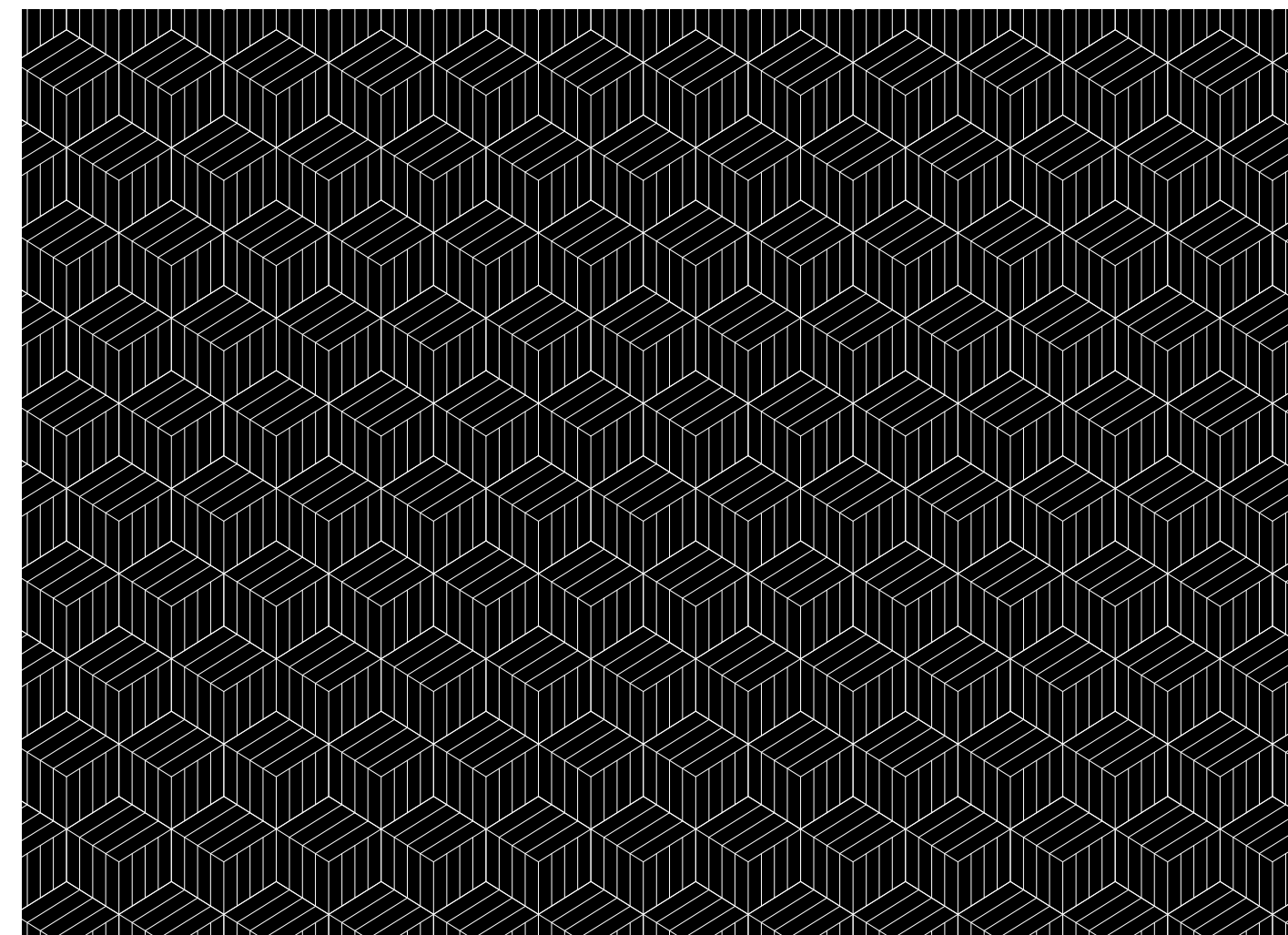
**Le projet Horas
au coeur du quartier**

Le projet Horas en construction à Montréal est situé dans un quartier dynamique de la ville, offrant un mélange unique de commodités urbaines et de tranquillité.

Nature des travaux : construction de duplex
Date de fin des travaux : 10 septembre 2025
Donneur d'ouvrage : Habitations Horas
Entrepreneur : Construction Robitaille
Numéro de téléphone : 514-679-1234

www.constructionrobitaille.com

CR **PROJET HORAS** **CR** **PROJET HORAS**
Construction Robitaille





Le projet Horas au coeur du quartier

Le projet Horas en construction à Montréal est situé dans un quartier dynamique de la ville, offrant un mélange unique de commodités urbaines et de tranquillité.

Nature des travaux : construction de duplex
Date de fin des travaux : 10 septembre 2025
Donneur d'ouvrage : Habitations Horas
Entrepreneur : Construction Robitaille
Numéro de téléphone : 514-679-1234

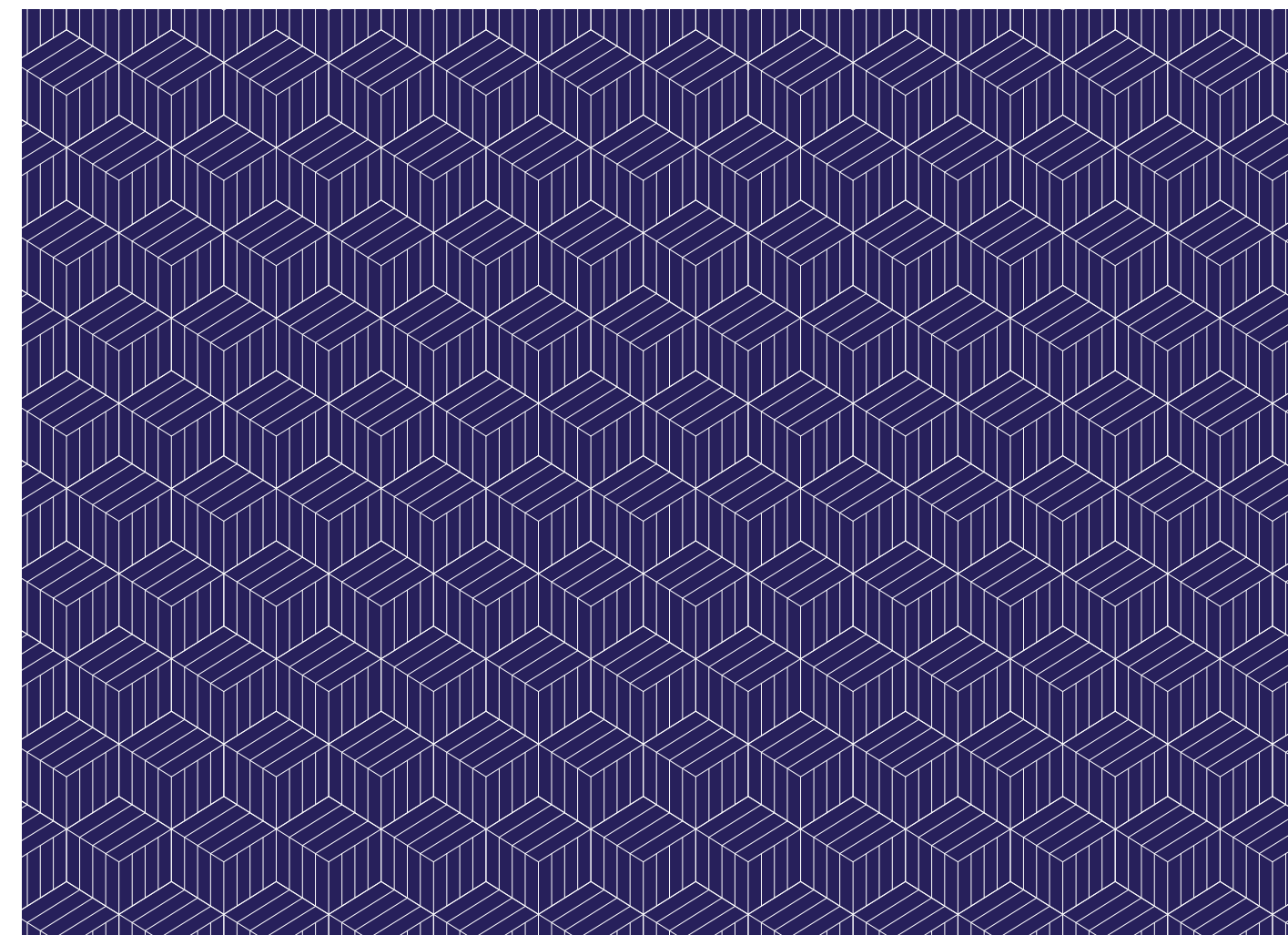
www.constructionrobitaille.com



**PROJET
HORAS**



**PROJET
HORAS**



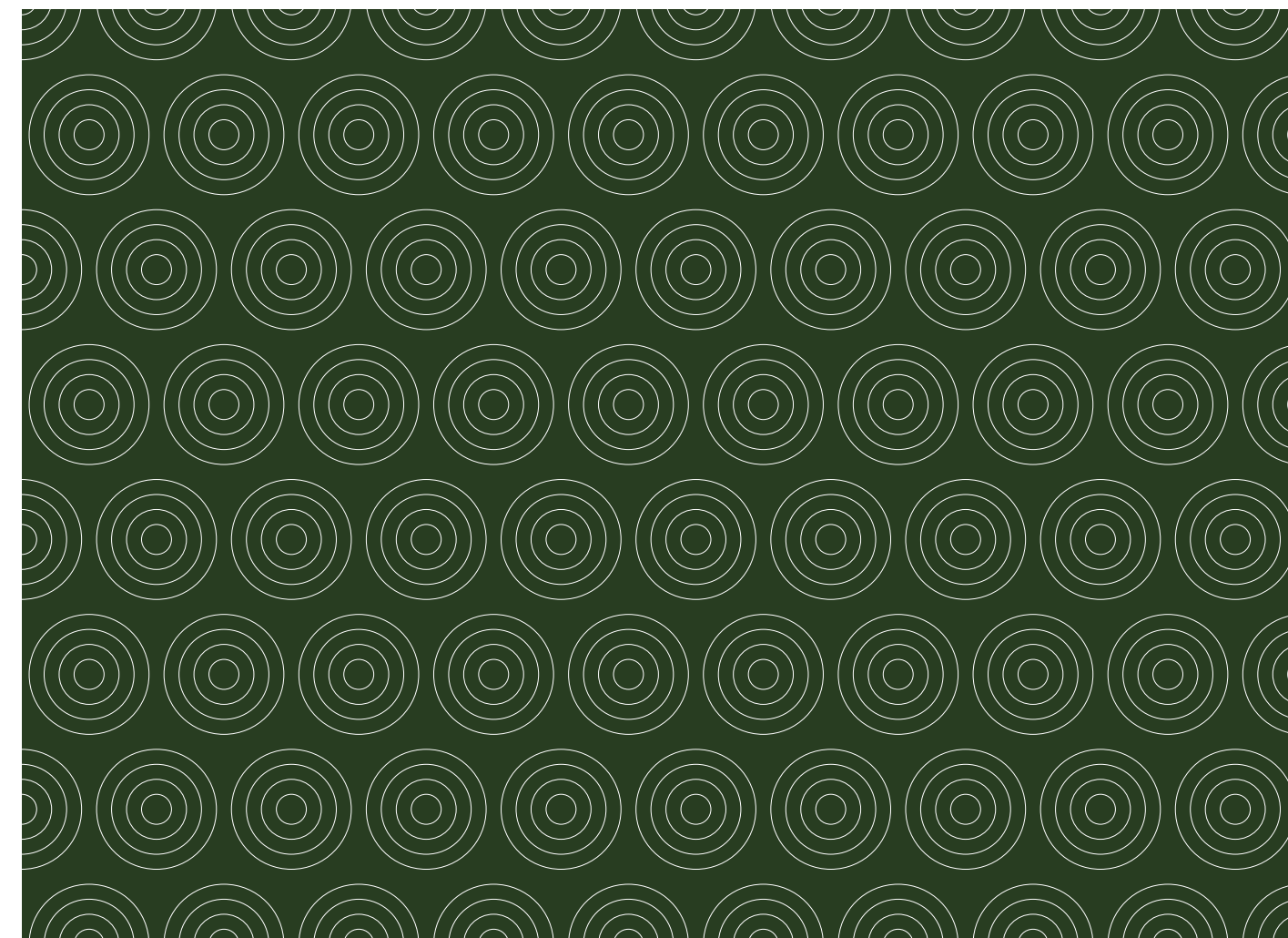
**Le projet Horas
au coeur du quartier**

Le projet Horas en construction à Montréal est situé dans un quartier dynamique de la ville, offrant un mélange unique de commodités urbaines et de tranquillité.

Nature des travaux : construction de duplex
Date de fin des travaux : 10 septembre 2025
Donneur d'ouvrage : Habitations Horas
Entrepreneur : Construction Robitaille
Numéro de téléphone : 514-679-1234

www.constructionrobitaille.com

 **PROJET HORAS**  **PROJET HORAS**



Service de l'Expérience
citoyenne et des
Communications

Direction
des Communications
corporatives

Sandy Tsao
Division
Création et Production